

Vie des Quartiers - Service Vie Associative - Coordination Jeunesse & Inter'âges - Relations Ville de Besançon / Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche Comté : Bilan de la convention Ville - CRIJ 2007-2009 - Présentation du Projet Associatif du CRIJ et signature de la convention d'objectifs, de moyens et de partenariat Ville - CRIJ 2010-2012 - Versement d'un premier acompte

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La convention pluriannuelle de trois ans avec l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté» est arrivée à échéance le 31 décembre 2009.

Les grandes orientations guidant la politique municipale en matière d'accueil des enfants et des jeunes sont :

- l'accès aux loisirs pour tous par l'adaptation des équipements existants,
- le développement de l'éducation à la citoyenneté,
- la cohésion sociale et la vie collective dans les quartiers.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'association.

A - Les orientations de la Ville

Cet objectif est inscrit dans le «volet jeunesse» du projet Besançon 2020, et notamment à travers les axes suivants :

- Parier sur la jeunesse, une génération d'acteurs citoyens

Concourir à une continuité et une cohérence de l'action éducative durant les temps de loisirs à travers trois missions : sociale, éducative et sanitaire.

L'enjeu est de construire une politique du temps libre pour l'ensemble de la jeunesse : l'expression et la création (l'occasion d'agir sur les choses, de modeler et de transformer les matériaux, de construire ou de reconstruire différemment son environnement, de découvrir et d'inventer) pour les moins de 11 ans, et plus tard, à l'adolescence et l'entrée à la vie d'adulte, favoriseront la prévention, la citoyenneté et l'insertion.

- Etre acteur de sa vie et de la vie de la cité, au cœur des générations

Inscrire le jeune dans un rôle d'acteur : acteur de sa propre vie, acteur de la vie locale, afin qu'il retrouve toute sa place et sa fonction sociale, doit être une ambition collective pour la Ville. Le projet à construire pour mener cet objectif implique l'intervention active de tous, jeunes et adultes, à partir de projets et de situation qui stimulent la créativité et la participation de chacun.

A partir de l'objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté effective et responsable des jeunes, la Ville permettra et assurera la mise en place et la conduite de dispositifs et d'actions notamment : d'accès aux droits et à l'information ; d'aide aux projets (loisirs, éducatif, animation et vacances, santé et prévention, droits), de participation et de mobilité, de rencontres et d'échanges entre toutes les générations, et de prévention des risques.

Enfin, un plan local particulier de «lutte de la précarité chez les jeunes de 16 à 25 ans» est en cours et le CRIJ y participe aux côtés de la Ville et du CCAS, et d'autres acteurs jeunesse du territoire.

Permettre au jeune d'avoir une place d'acteur est primordial et passe par une intervention de proximité marquée par une ambition collective commune à l'ensemble des politiques publiques jeunesse des intervenants.

La «place» du jeune, sa fonction sociale, passe par une politique de la jeunesse homogène et transversale, dépassant les secteurs d'interventions, et par une approche locale et nouvelle. C'est une autre démarche qu'il faut avoir en construisant les projets et les actions : rendre acteurs les jeunes pour leur propre avenir, au cœur de la cité et des générations.

Suite à la sollicitation du CRIJ et de la commission paritaire qui s'est tenue le 30 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le partenariat avec le CRIJ pour les trois prochaines années 2010-2012 à travers une nouvelle convention d'objectifs, de moyens et de partenariat. Des avenants annuels programmatifs fixeront chaque année et à chaque fois que cela sera nécessaire les actions que la Ville entend soutenir financièrement.

B - Bilan 2007-2009 du partenariat Ville - CRIJ

La convention 2007-2009 fixait trois engagements pour le CRIJ : dynamiser l'accès des jeunes à l'information, favoriser la découverte de la vie associative et accentuer l'aide à l'insertion.

I - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

Ouvert au public six jours sur sept quasiment toute l'année, le CRIJ reçoit des jeunes chaque jour dans les locaux mis à sa disposition par la Ville de Besançon au 27 de la rue de la République. Le CRIJ est très largement connu par la population jeune de l'agglomération, même si chaque année un travail de communication est à faire en direction des nouvelles classes d'âge et des nouveaux arrivants sur la ville.

L'information sur les métiers, les débouchés, les études, la formation continue représentent en permanence une question sur deux. Le questionnement sur les loisirs, les sorties, les sports est aussi très conséquent.

Les services Logement, Jobs, Stages, Mobilité internationale sont quotidiennement sollicités avec des pics saisonniers très forts pour le logement du 15 juin au 15 octobre. On peut estimer à plus de 150 le nombre de jeunes qui viennent chaque jour au CRIJ uniquement pour la question du logement.

En animant un réseau régional de 24 structures d'Information Jeunesse qu'il a mis en place au fil des années, le CRIJ contribue à porter la notoriété de la capitale régionale en direction de la jeunesse franc-comtoise. Le site internet, la carte Avantages Jeunes, TOPO (162 000 exemplaires dont 5 000 diffusés dans des lieux bisontins), contribuent aussi à mettre en avant le dynamisme de Besançon en direction des jeunes de toute la région.

Les objectifs pour «l'accès des jeunes à l'information» étaient d'améliorer les conditions d'accueil dans les locaux du CRIJ, de porter l'information en direction des jeunes sur l'ensemble de la ville, de relayer la politique de la Ville en direction des jeunes à travers les outils du CRIJ et d'être partie prenante d'une initiative expérimentale d'information jeunesse à Planoise.

Le dernier objectif a fait l'objet de l'ouverture d'un Point Information Jeunesse à Planoise au Centre Nelson Mandela en octobre 2008 pour lequel la Ville apporte une participation supplémentaire. Le PIJ a pour vocation de répondre à l'information des jeunes sur Planoise mais aussi sur l'ensemble des quartiers de la Ville.

II - Favoriser la citoyenneté, la découverte de la vie associative et de l'éducation populaire

De 2007 à 2009, la carte Avantages Jeunes a connu une très forte progression sur la Ville de Besançon et son agglomération passant de 31 000 en 2005/2006 à près de 40 000 en 2008/2009. Les estimations relatives à la diffusion du pack en cours indiquent que plus de 45 000 jeunes seront titulaires de l'édition de Besançon sur les plus de 80 000 porteurs pressentis sur toute la région.

La politique poursuivie par le pack avantages jeunes cherche à favoriser la pratique culturelle, sportive et de loisirs chez les jeunes en favorisant les premiers accès pour aboutir à terme à l'autonomie, à l'initiative et à une pratique plus pérenne et plus habituelle des activités promues par le dispositif. Elle

s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire accompagnée par le souci permanent d'informer et sensibiliser les jeunes sur un thème précis chaque année : la protection de l'environnement en 2007/2008, la prévention routière en 2008/2009 et la mobilité internationale en 2009/2010.

Dans la même logique, le CRIJ a créé à l'échelle du territoire régional un portail internet pour les jeunes franc-comtois. Mis en ligne en octobre 2009, ses objectifs sont notamment de mettre en vitrine les ressources internet régionales développées par les partenaires, garantir un accès à l'information recherchée en un minimum de clics, pallier les carences de contenu, assurer une réponse générique et/ou personnalisée à chaque recherche d'information ou question posée, développer l'interactivité et l'implication des jeunes dans la réalisation, la mise à jour et l'évaluation du portail,...

Près de 6 500 organismes et environ 850 sites internet sont d'ores et déjà été référencés au sein du nouveau portail et plus de 3 500 connections journalières ont été enregistrées en moyenne depuis sa mise en ligne, le 15 octobre 2009. Ce nombre dépasse de plus de 30 % celles comptabilisées en 2008, sur la même période, par l'ancien site du CRIJ. A ce jour, plus de 100 partenaires, dont la Ville de Besançon, bénéficient d'ores et déjà d'un accès personnalisé à l'administration du portail pour publier de manière autonome des informations sur www.jeunes-fc.com.

III - Accompagner l'aide à l'insertion

Les objectifs de l'aide à l'insertion étaient d'assurer une meilleure communication sur les dispositifs et les différents services d'aide à l'insertion auprès du public qui en a le plus besoin, de créer un partenariat avec la Mission Locale, le PLIE, les chantiers d'insertion ADDSEA, etc., d'engager une réflexion sur l'accès des jeunes au logement, à l'emploi (occasionnels - jobs d'été (930 participants à Besançon), baby-sitting, ... - mais aussi permanent), à la santé, aux différents droits,...

Ainsi, le CRIJ, aux côtés de la Ville, du CCAS et de la Mission Locale, a pris toute sa place dans la mise en place, l'animation, l'organisation d'actions partagées sur la question de la précarité des jeunes de 16 à 25 ans, certaines actions répondant à l'appel à projet du Haut Commissariat à la Jeunesse.

Deux dispositifs, financés par le Conseil Régional, favorisent aussi l'insertion professionnelle des jeunes : le service régional des stages et le service mobilité internationale.

Le service régional des stages propose un service gratuit aux entreprises et aux étudiants de la région. Ce dispositif fonctionne grâce à une collaboration permanente entre l'Université de Franche-Comté, le MEDEF et le CRIJ et accompagne les jeunes dans la recherche des stages qu'ils ont à effectuer dans le cadre de leur cursus. Entre 2004 et 2006 plus de 500 jeunes de l'agglomération ont été accueillis et suivis, plusieurs centaines d'autres ont été conseillés dans des forums étudiants (Initial' Sup).

Le service mobilité internationale du CRIJ assure la coordination technique pour le compte du Conseil Régional des trois programmes de mobilité internationale destinés aux jeunes demandeurs d'emploi (Eurodyssée, Léonardo Da Vinci et Franche-Comté-Québec). Ouverts à tous les demandeurs d'emplois de 18 à 30 ans, ces dispositifs leur permettent de réaliser des stages de trois à six mois à l'étranger pour alimenter leur CV. En trois ans, ce sont plus de 200 jeunes Bisontins qui en ont profité.

C - Le Projet Associatif du Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté agit sous l'égide du Haut Commissariat à la Jeunesse.

Le projet associatif du CRIJ se situe dans le cadre d'une **mission régionale de service public**, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information. Fort d'un savoir-faire et de près de 30 ans d'expérience, le CRIJ a développé des outils locaux et régionaux pour rendre effectif l'accès des jeunes à l'information.

Structure régionale dont le siège est fort logiquement situé dans la capitale régionale, le CRIJ a pour mission statutaire «de mettre à la disposition des jeunes franc-comtois, par tous les moyens

appropriés, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines et apporter son soutien à toute action en faveur des jeunes».

L'information des jeunes traite tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne : enseignement, formation professionnelle, emploi, formation permanente, société et vie pratique, loisirs, vacances, étranger, sports... L'information doit être impartiale, complète, exacte, pratique, actualisée. L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto-documentation à l'entretien de face à face, plus adapté à une relation de conseils, d'aide à la démarche et à une approche globale des problèmes ou du parcours individuel du jeune. Il est dispensé par un personnel compétent et formé à cet effet.

Structure associative, le CRIJ voit coopérer en son sein des élus, des responsables associatifs d'éducation populaire, des fonctionnaires, des jeunes, des représentants du réseau régional et des salariés. Cette coopération permanente repose sur un état d'esprit : **celui d'être à l'écoute des jeunes**, de tous les jeunes de la région, y compris de ceux qui ne se manifestent pas.

Aussi, fort de ses atouts et de sa réactivité, le CRIJ propose-t-il de donner un nouvel élan à son partenariat avec la Ville de Besançon pour la période 2010-2012 en mettant son expérience et ses savoir-faire au service du maintien et/ou du développement de nouvelles actions en faveur des jeunes Bisontins pour aboutir à quatre objectifs : dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information, valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes, agir dans la complémentarité et renforcer les partenariats, et accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

I - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

Augmenter la visibilité des actions de la Ville en direction des jeunes

Les supports de communication développés par le CRIJ peuvent profiter activement à l'impact des informations diffusées par la Ville de Besançon sur ces nombreuses actions en faveur des 10-30 ans et utilise de nombreux moyens pour les porter à la connaissance des jeunes. Pour les années futures, le CRIJ propose notamment de dédier une rubrique mensuelle du journal TOPO, de créer un accès personnalisé du portail de la jeunesse et lui réserver des espaces pour la publication d'actualités, d'articles, de vidéos ou de liens conformes aux orientations décrites par la charte européenne de l'information jeunesse.

Favoriser la venue des jeunes Bisontins au CRIJ et/ou au Point Information Jeunesse de Planoise

Pour que les jeunes découvrent le CRIJ et/ou le Point Information Jeunesse de Planoise, il est nécessaire de «faire vivre l'information» en développant des animations plusieurs fois dans l'année amenant les jeunes à fréquenter physiquement les structures. Pour favoriser cette attractivité, les propositions du CRIJ sont les suivantes : maintenir et pérenniser les journées et temps forts thématiques existants (journée jobs d'été, journée mondiale de lutte contre le SIDA, expositions ponctuelles,...) et développer des animations complémentaires focalisées sur les attentes et les besoins des jeunes (logements, baby-sitting, aides aux projets, rencontres d'experts, ateliers de sensibilisation,...).

Développer des stratégies de portage de l'information «hors les murs»

Pour amener les jeunes les moins disposés à utiliser les services de l'information jeunesse, des propositions sont les suivantes : élargir la fonction de l'animatrice du PIJ de Planoise à l'organisation d'interventions thématiques auprès des groupes de jeunes structurés de tous les quartiers de Besançon, compléter l'accueil proposé par le PIJ par des permanences dans les autres quartiers de la ville, participer aux événements et manifestations organisés par la Ville de Besançon en faveur de la jeunesse, mettre le portail internet au service des professionnels qui travaillent en faveur des jeunes Bisontins, organiser des formations qui leur permettront d'utiliser l'outil intranet, et développer les rendez-vous en ligne entre les conseillers informations du CRIJ et les jeunes Bisontins.

II - Valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets de jeunes

Valoriser les expériences réussies de jeunes et favoriser l'émulation

Afin de valoriser les expériences réussies et d'inspirer de nouveaux jeunes à s'engager dans la réalisation de projets originaux, le CRIJ propose à la Ville de Besançon notamment de s'associer à l'organisation d'un événement sur la Ville qui valoriserait les «talents» jeunes, favoriserait l'expression et les échanges et présenterait les ressources existantes pour l'accompagnement des projets de jeunes, de développer des espaces thématiques au sein du portail www.jeunes-fc.com.

Soutenir et accompagner les projets individuels ou collectifs de jeunes

Pour encourager et optimiser les chances d'un jeune souhaitant mener un projet individuel ou collectif, le CRIJ propose à la Ville de Besançon de devenir partenaire d'un nouveau dispositif, le CLAP (Comité Local d'Aides aux Projets) en accompagnant les candidats par un soutien technique et logistique favorisant la réussite de leur(s) projet(s) ; de gérer le dispositif et d'élaborer un guide «ressource» sur les aides et dispositifs qui peuvent accompagner les projets de jeunes à vocation citoyenne, solidaire, sociale, culturelle ou sportive.

III - Agir dans la complémentarité, renforcer les partenariats

Pour agir dans la complémentarité et renforcer le service rendu aux jeunes, le CRIJ propose à la Ville de Besançon de tisser un partenariat renforcé avec la Mission Locale du Grand Besançon et les organismes concourant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, proposer des actions de partenariat CRIJ / MILO à la Ville de Besançon, de mettre en avant les ressources pour la jeunesse proposées par l'ensemble des organismes bisontins à travers le portail www.jeunes-fc.com d'une part, et l'accueil personnalisé des jeunes au CRIJ d'autre part, et de développer sa participation dans les réseaux partenariaux œuvrant en direction des jeunes (dans le cadre d'un plan local de lutte contre la précarité des jeunes 16-25 ans).

IV - Accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins

Afin de pérenniser le partenariat conclu entre la Ville de Besançon et le CRIJ concernant le dispositif carte Avantages Jeunes, le CRIJ propose, entre autres à la Ville de Besançon de développer un plan de communication à l'échelle de la Ville de Besançon au moment du lancement de la carte Avantages Jeunes et de favoriser la lisibilité des avantages utilisables sur la Ville de Besançon avec la carte Avantages Jeunes.

D - Dispositions financières

Comme indiqué ci-avant, la présente convention fera l'objet d'un avenant financier pour 2010 qui sera présenté à un prochain conseil municipal.

Cependant, il est proposé d'assortir la signature de la présente convention du versement d'une avance égale à 3/12^{ème} de la subvention votée en 2009 soit 10 750 €.

Propositions

Après avoir pris connaissance du bilan de la précédente convention pour la période 2007-2009, du présent rapport et du projet de convention triennale joint, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la nouvelle convention d'objectifs, de moyens et de partenariat 2010-2012 avec l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté»,

- de décider du versement d'un acompte sur la subvention 2010 d'un montant égal à 3/12^{ème} de la subvention 2009 soit 10 750 €.

En cas d'accord, la somme sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47047.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, M. LE MAIRE et Mlle RONZI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.